
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de cent (100) élèves Accoucheuses Brevetées à former à l'ENSP est ouvert le 26 avril 2015 dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Sont autorisées à prendre part à ce concours, les Accoucheuses Auxiliaires en activité ou en détachement, âgées de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2015 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être de catégorie D, échelle 1 ou de la 4^{ème} catégorie, échelle A et justifier d'au moins cinq (05) ans de service effectif dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans en qualité d'Accoucheuse Auxiliaire, au 31 décembre 2015 ;
- être de catégorie D, échelle 1 ou de la 4^{ème} catégorie, échelle A, titulaire du BEPC ou d'un CAP d'Etat et justifier d'au moins trois (03) ans de service effectif en qualité d'Accoucheuse Auxiliaire au 31 décembre 2015 dans une administration publique de l'Etat;
- être de catégorie D, échelle 2 ou de la 4^{ème} catégorie, échelle B, titulaire du BEPC ou un CAP d'Etat et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Accoucheuse Auxiliaire au 31 décembre 2015 ;
- être de catégorie D, échelle 2 ou de la 4^{ème} catégorie, échelle B et justifier d'au moins huit (08) ans d'ancienneté dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Accoucheuse Auxiliaire au 31 décembre 2015.

Les fonctionnaires et les contractuels de l'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par le présent concours.

Les fonctionnaires et les contractuels de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2015 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé (DRH/ Santé), les jours ouvrables du 23 mars au 03 avril 2015 de 07h à 12h 30 mn et de 15h à 17h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge , d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 26 avril 2015 dans le chef- lieu de région dont relève le candidat selon les horaires ci-après :

- 7h30 à 9h30: Epreuve technique..... Coef.2
- 10h30 à 12h30: Epreuve de dissertation.....Coef.1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Les lieux du déroulement du concours seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

==--==--==--
SECRETARIAT GENERAL

--==--==--
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

--==--==--
DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de dix (10) élèves Technologistes Biomédicaux session 2015 à former à l'ENSP est ouvert le 26 avril 2015 dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les Techniciens de laboratoire médical, les Agents techniques de laboratoire et les Techniciens supérieurs de laboratoire médical en activité ou en détachement, titulaires du Baccalauréat, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2015, et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être de catégorie B échelle 1 ou 2^{ème} catégorie, échelle A et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité de techniciens de laboratoire médical, d'agents techniques de laboratoire et les techniciens supérieurs de laboratoire médical au 31 décembre 2015 ;

- être de catégorie B échelle 2 ou 2^{ème} catégorie, échelle B et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité de techniciens de laboratoire médical, d'agents techniques de laboratoire et les techniciens supérieurs de laboratoire médical au 31 décembre 2015 ;

- être de catégorie B échelle 3 ou 2^{ème} catégorie, échelle C et justifier d'au moins huit (08) ans d'ancienneté dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité de techniciens de laboratoire médical, d'agents techniques de laboratoire et les techniciens supérieurs de laboratoire médical au 31 décembre 2015 ;

Les agents déjà en formation dans une université ou une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par le présent concours.

Les fonctionnaires et les contractuels de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2014 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé (DRH/ Santé), les jours ouvrables du 23 mars au 03 avril 2015 de 07h à 12h 30 mn et de 15h à 17h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 26 avril 2015 dans le chef- lieu de région dont relève le candidat selon les horaires ci-après :

- 7h30 à 9h30: Epreuve technique..... Coef.2
- 10h30 à 12h30: Epreuve de dissertation.....Coef.1

Les épreuves seront notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de neuf (09) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Les lieux du déroulement du concours seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

==--==--==--
SECRETARIAT GENERAL

--==--==--
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

--==--==--
DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de cinq (05) Manipulateurs d'Etat en Electroradiologie session 2015 à former à l'ENSP est ouvert le 26 avril 2015 dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les manipulateurs de radiologie médicale en activité ou en détachement, de catégorie B échelle 3 ou de 2^{ème} catégorie, échelle C, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2015, et justifiant d'au moins trois (03) ans d'ancienneté dans une administration publique de l'Etat en qualité de manipulateurs de radiologie médicale au 31 décembre 2015.

Les agents déjà en formation dans une université ou une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par le présent concours.

Les fonctionnaires et les contractuels de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2014 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé (DRH/ Santé), les jours ouvrables du 23 mars au 03 avril 2015 de 07h à 12h 30 mn et de 15h à 17h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 26 avril 2015 dans le chef- lieu de région dont relève le candidat selon les horaires ci-après :

- 7h30 à 9h30: Epreuve technique..... Coef.2
- 10h30 à 12h30: Epreuve de dissertation.....Coef.1

Les épreuves seront notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de neuf (09) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Les lieux du déroulement du concours seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National